



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 78372

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la délégation interministérielle à la ville. Une des missions de la délégation interministérielle à la ville est de financer des opérations de vacances pour les familles des quartiers sensibles. Il souhaiterait savoir quels sont les critères de sélection des personnes qui bénéficieront de vacances prises en charge sur des fonds publics. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Texte de la réponse

« Ville Vie Vacances » (VVV) est un dispositif interministériel issu des « opérations prévention été » et étendu, depuis 2000, à tous les départements. Composante essentielle de la politique de la ville, les opérations VVV bénéficient en priorité à tous les jeunes, filles et garçons, de onze à dix-huit ans, résidant dans les quartiers des agglomérations en contrat de ville. Il s'agit, en outre, d'un dispositif intégré de prévention de la délinquance, ciblant les jeunes garçons en voie de marginalisation et/ou de délinquance ainsi que celles et ceux demeurant dans les quartiers « politique de la ville », qui sont exclus d'activités pendant les périodes de vacances scolaires. Les mineurs et les jeunes majeurs placés sous main de justice, prévenus ou condamnés, doivent également être pris en compte. Enfin, dans un objectif prioritaire de mixité, des dispositions ont été prises en faveur de la participation des jeunes filles. Les méthodes proposées pour y parvenir (travail avec les familles, activités exclusivement réservées aux jeunes filles...) ont permis d'obtenir que celles-ci participent à hauteur de 40 % à ces actions proposées.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78372

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10729

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2765